Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260506-192026ACTADMIN-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 23 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 27* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 16 Avril 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian à LOISEAU Sophie
Mme AUTIN Stessye, à DE FILIQUIER Clément

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

DELIBERATION N° 19 – 2026
AUTORISATION DONNE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES ADMINISTRATIFS FONCIERS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de régulariser le statut des voies, phase d'étude préalable à tout élargissement de chemins, il est nécessaire d'effectuer des études et s'entourer de différents experts :

- des géomètres en charge de réaliser des plans de cessions, des plans d'alignement et des documents modificatifs du parcellaire cadastral (D.M.P.C.) ;

- d'experts fonciers en charge de réaliser les actes administratifs et la publication aux hypothèques (cessions, acquisitions, servitudes). Ces différents cabinets sont soumis à la procédure de mise en concurrence des marchés publics.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260506-192026ACTADMIN-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de signature : 06/05/2026

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents et actes concernés.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT Le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décision.

Considérant la bonne marche des services de la collectivité.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorisent le maire à signer les différents documents et actes concernés listés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

LE MAIRE
Robert DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (VAR)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr